

## Proposition de budget de la Commission pour le Système intégré de gestion en ligne (IOMS)- 2024-2025

(Document présenté par la Présidente du WG-ORT)

### Résumé exécutif

En 2016, la Commission a adopté la [Recommandation de l'ICCAT concernant l'élaboration d'un système de déclaration en ligne \(Rec. 16-19\)](#), dans le but de simplifier et de rationaliser la déclaration des CPC, notamment en consolidant et en réduisant les exigences en matière de déclaration, ce qui permet d'éviter les doubles emplois dans le processus de déclaration. La Recommandation définit le mandat d'un Groupe de travail chargé d'élaborer un système de déclaration en ligne couvrant les exigences de l'ICCAT en matière de déclaration. En 2022, la Commission a adopté la [Recommandation de l'ICCAT sur l'application du système intégré de gestion en ligne \(Rec. 22-17\)](#), qui exige que les CPC (1) enregistrent au moins un utilisateur dans l'IOMS, (2) soumettent la partie I, annexe 1 et la partie II, section 3 du rapport annuel directement dans l'IOMS à partir de 2023 et (3) utilisent l'IOMS pour soumettre des informations supplémentaires à l'avenir, au fur et à mesure que de nouveaux modules sont mis en production. Outre la Rec. 22-17, la [Recommandation de l'ICCAT visant à poursuivre l'élaboration d'un système de déclaration en ligne intégré \(Rec. 21-20\)](#) ainsi que la [Rec. 16-19](#) sont toujours en vigueur.

La phase I de l'IOMS a été couverte par des contributions extrabudgétaires. Depuis 2020 (phase II de l'IOMS), le budget de l'ICCAT inclut le Système intégré de gestion en ligne (IOMS) en tant que Chapitre 14. Ce poste budgétaire comprenait une allocation de 200.000,00 € pour 2020 et de 206.000,00 € pour 2021 (voir le « Budget révisé de l'ICCAT pour les exercices 2020 et 2021 » - [STF\\_203A/2019](#)) pour de plus amples détails). Pour 2022-2023, le poste budgétaire était de 206.000,00 € et 212.180,00 €, respectivement (voir le « Budget révisé de l'ICCAT pour les exercices 2022 et 2023 » - [STF\\_203A/2021](#)) pour de plus amples détails). Le **tableau 1** donne un aperçu de ces montants de financement. Le budget pour les phases II et III comprend le salaire d'un développeur senior de logiciels back-end et d'un développeur senior de logiciels front-end, en plus de l'infrastructure et du soutien en personnel nécessaires à l'incorporation de nouveaux modèles dans la plateforme du système. Environ 85% du budget est consacré au salaire du personnel de soutien, les 15% restants étant consacrés aux dépenses liées à la formation/au renforcement des capacités (ateliers et autre soutien aux utilisateurs), aux éléments informatiques (licences de logiciels, serveurs et services en nuage de l'IOMS, etc.) et aux services externes (traduction des manuels d'utilisation du système d'aide dynamique de l'IOMS - y compris les mises à jour).

### Proposition de budget pour 2024-2025 - Phase IV

En 2023, le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne (WG-ORT) a discuté de l'augmentation de la demande budgétaire de l'IOMS pour permettre de mener à bien le plan de travail du Groupe de travail. La discussion suivante est un extrait du [rapport de la réunion de 2023 du WG-ORT](#) :

« En ce qui concerne le budget de l'IOMS, le Secrétariat de l'ICCAT a précisé qu'à l'heure actuelle, l'équipe qui se consacre à l'IOMS comprend 2 développeurs qui sont financés par le budget ordinaire de l'ICCAT (convenu tous les deux ans ; actuellement environ 200.000,00 euros/an) plus 1 développeur qui est actuellement financé par le biais de la contribution volontaire de l'UE. En outre, l'équipe de l'IOMS remplit deux autres rôles principaux en plus du développement de l'IOMS : la maintenance et l'assistance aux utilisateurs. Le maintien de ces trois rôles importants avec l'équipe actuelle n'est pas viable à long terme. Le Secrétariat de l'ICCAT a souligné qu'il était impératif de demander une augmentation du budget ordinaire de l'ICCAT pour l'IOMS, dans le but de disposer d'une équipe permanente d'experts hautement spécialisés et dédiés à l'IOMS, comprenant, dans le meilleur des cas, trois ou quatre développeurs. »

En réponse au Secrétariat de l'ICCAT :

« Le Groupe de travail ORT a reconnu que l'IOMS est un projet de grande envergure et à long terme qui nécessite plus que la capacité et le financement actuellement disponibles (couvrant deux développeurs de logiciels travaillant à temps plein) pour faire face aux trois principales tâches opérationnelles (nouveaux développements, maintenance, support aux utilisateurs). [...] Compte tenu de la portée croissante et du développement des fonctionnalités nécessaires pour soutenir le travail de la Commission, un soutien supplémentaire en personnel est nécessaire ainsi qu'un budget plus cohérent et durable pour assurer le développement en temps voulu des phases planifiées actuelles et futures. Le Groupe de travail ORT a discuté des augmentations budgétaires potentielles qu'il pourrait demander à la Commission lors de la prochaine réunion annuelle. »

Après une discussion plus approfondie, le GT-ORT a convenu de *demander une augmentation de 200.000 euros par an de l'allocation budgétaire de l'IOMS* pour soutenir le recrutement de deux développeurs de logiciels supplémentaires. Si elle est acceptée, cette augmentation de budget couvrira donc le salaire d'un total de deux développeurs seniors de logiciels back-end et de deux développeurs seniors de logiciels front-end, tout en continuant à assurer la maintenance, le développement de nouveaux modules et l'assistance aux utilisateurs. En outre, cette augmentation du budget améliorera également la durabilité et la résilience de l'IOMS à long terme, en permettant la formation des deux experts en logiciels supplémentaires aux technologies adoptées par l'IOMS. Le budget continuerait d'être alloué comme il l'est actuellement, 85 % étant consacrés aux salaires du personnel et les 15 % restants couvrant les coûts opérationnels de l'IOMS. Les fonds consacrés aux opérations du système sont nécessaires, car l'IOMS évolue et requiert des serveurs en nuage de plus grande capacité/puissance pour soutenir le nombre croissant de modules (et d'autres services informatiques), davantage d'ateliers de formation sur l'utilisation du système, et l'élaboration de manuels de formation supplémentaires, y compris la traduction. L'allocation de 15 % pour les coûts opérationnels de l'IOMS ne peut être utilisée que pour fournir des services informatiques liés à la révision ou à l'expansion des modules actuels de l'IOMS. L'utilisation des fonds de cette allocation à d'autres fins nécessiterait une recommandation du WG-ORT et l'accord du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) et de la Commission.

Le plan de travail du WG-ORT (**tableau 2**) visant à faire progresser l'utilisation de l'IOMS au sein de l'ICCAT est une entreprise de grande envergure et l'augmentation budgétaire proposée pour soutenir la phase IV est nécessaire afin de garantir un personnel adéquat pour le développement du système, la maintenance et l'appui aux CPC lors de la transition vers l'utilisation de ce système. En outre, il convient de souligner que le développement de cette plateforme automatisée permettra, à l'avenir, de réaliser d'importantes économies et d'accroître l'efficacité relative à la charge de travail du Secrétariat, en particulier, et de la Commission, en général. La demande de cette augmentation sera soumise à la Commission pour être examinée par le STACFAD lors de la réunion annuelle de 2023.

**Tableau 1.** Examen budgétaire des phases précédentes de l'IOMS et demande concernant la phase IV.

<i>Calendrier</i>	<i>Budget (€)</i>	<i>Phase</i>
2020	200.000	Phase II
2021	206.000	Phase II
2022	206.000	Phase III
2023	212.180	Phase III
2024	412.180 (sollicité)	Phase IV
2025	412.180 (sollicité)	Phase IV

**Tableau 2.** Plan de travail du WG-ORT pour développer l'IOMS. Extrait du [rapport de la réunion de 2023 du Groupe de travail ORT](#) couvrant les phases de développement en cours et à venir. Les cellules ombrées indiquent les principales mises à jour apportées au plan de travail 2022. Les détails de chaque phase sont indiqués en bas de page. Les phases 4 et 5 sont des références aux modules préliminaires.

Phase de début	Priorité	Module/Tâche	Description	Exigences en matière de données	État du dev.	Date Début	Date Fin	Fin de la phase	Budget	Remarques
1	1	Module	Noyau/base de données de l'IOMS	n/a	ACHEVÉ	2019-06-01	2021-08-01	2	COM-18	
1	2	Module	Rapport annuel de l'IOMS (Partie II/Section 3, Partie I/Annexe 1)	S:GEN01, M:GEN01	ACHEVÉ	2019-06-01	2021-08-01	2	COM-18	
1	3	Tâche	IOMS en production		ACHEVÉ	2019-06-01	2021-08-01	2	COM-18	
1	1	Tâche	Sessions d'ateliers de formation (phase 1)		ACHEVÉ	2022-04-28	2022-09-01	2	COM-18	Deux sessions (4 heures chacune)
1	1	Tâche	Maintenance (y compris les améliorations et la correction des erreurs)		En cours	2019-06-01	n/a	n/a	COM-18	Tâche continue (maintenance)
2	1	Module	Système d'aide dynamique (module)	n/a	ACHEVÉ	2021-03-31	2022-03-31	2	CPC (UE)	Contribution volontaire de l'UE (2021, 2022)
2	1	Tâche	Adaptations à la nouvelle définition des rôles	n/a	ACHEVÉ	2022-02-15	2022-03-15	2	COM-19	Adopté par le WG-ORT 2022
2	1	Module	Gestionnaire de navires ICCAT	Jusqu'à 21 exigences en matière de données (immatriculation du navire, 11 listes d'autorisations, transporteurs, accords d'affrètement, autorisations de transbordement, activité de l'année précédente)	EN COURS	2021-03-01	2023-10-31	3 et CPC (UE)	COM-19 (UE)	Le développement a été étendu à la phase 3 (10 mois supplémentaires) conjointement avec l'intégration UN/FLUX. Partiellement couvert par les contributions volontaires de l'UE (2021, 2022, 2023)
2	1	Tâche	Intégration de UN/FLUX dans Gestionnaire du navire	Toutes les exigences en matière d'enregistrement et d'autorisation des navires (11 listes)	EN COURS	2022-04-01	2023-11-30	3	CPC (UE)	Contributions volontaires de l'UE (2021, 2022, 2023)
2	2	Module	Amélioration du système d'aide dynamique (généralisation)	N/a	EN COURS	2022-04-01	2023-03-31	3	CPC (UE)	En cours d'achèvement (tests finaux)
2	1	Tâche	Session(s) d'ateliers de formation sur les navires	N/a	PREVU	2023-10-05	2023-10-05	3	COM-19	Tests préliminaires des utilisateurs de l'IOMS sur le module du navire (1 session)
3	1	Module	Gestionnaire de formulaires	Module pour télécharger et gérer tous les formulaires ICCAT (ST, CP, TG)	PREVU	2023-07-01	2023-12-31	3	COM-21	<b>Dates de début et de fin : estimations</b>
3	2	Module	Gestionnaire de ports	M:BFT21, M:SWO10	PREVU	2024-01-01	2024-05-31	3	COM-21	<b>Dates de début et de fin : estimations</b>
3	1	Tâche	Formation/sessions d'ateliers sur les gestionnaires des formulaires et des ports.	N/a	PREVU	À déterminer	À déterminer	3	COM-21	Décider d'une session chacun
3	1	Module	Gestionnaire des feuilles de contrôle Requins/Istiophoridés	M:SHK05, M:BIL01	PREVU	2024-05-01	À déterminer	4	COM-21	Etudier les possibilités de réutilisation du code du module AR/la date de début peut varier.
3	1	Tâche	Sessions d'ateliers de formation sur les feuilles de contrôle requins/istiophoridés	N/a	PREVU	À déterminer	À déterminer	3	COM-21	
4	1	Module	Gestionnaire de T1NC (prises nominales de la tâche 1)	S:GEN03	PREVU	2024-06-30	À déterminer		COM-23	La date de début peut être modifiée (en fonction de l'étude sur le temps nécessaire)
4	2	Module	Gestionnaire des tableaux d'application (COCT)	M:GEN03	PREVU	2024-06-30	À déterminer		COM-23	La date de peut être modifiée (en fonction de l'étude sur le temps nécessaire)
4	1	Tâche	Sessions d'ateliers de formation T1NC/COCT	N/a	PREVU	À déterminer	À déterminer		COM-23	
4	1	Tâche	Améliorations et corrections d'erreurs	N/a	PREVU	À déterminer	À déterminer		COM-23	
5	1	Module	Programmes SDP (SWO, BET)	M:TRO06, M:SWO01	PREVU				COM-23	
5	2	Module	Gestionnaire des rapports hebdomadaires et mensuels sur le thon rouge (BFT)	M:BFT22, M:BFT23, M:TRO14 hebdomadaire BET	PREVU				COM-23	
5	3	Module	Prise et effort - Tâche 2	S:GEN04	PREVU				COM-23	
5	1	Tâche	Améliorations et corrections d'erreurs		PREVU				COM-23	

Informations complémentaires sur les phases de l'IOMS :

Phase	Début	Fin	Budget (mois)	Réunion de la COM	Année budgétaire	Type de budget
Phase 1	1 juin 2019	31 mai 2020	12	Annuel	2018	Extraordinaire
Phase 2	1 juin 2020	31 mai 2022	24	Biennal	2019	Régulier
Phase 3	2022-06-01	2024-05-31	24	Biennal	2021	Régulier
Phase 4	2024-06-01	2026-05-31	25	Biennal	2023	Régulier